

**Document BFC
MAJ 08/2022**

Synthèse des dispositifs de décarbonation de l'industrie

VOUS SOUHAITEZ

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE VOTRE SITE INDUSTRIEL ?

CE DOCUMENT REPREND EN DÉTAIL LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS D'AIDE ET VOUS AIDERA À VOUS DIRIGER VERS LE PLUS ADAPTÉ.

Suivant votre type d'entreprise ou votre projet, vous avez une **vision d'ensemble** des différents dispositifs :

Page 3 :

Les projets conséquents (montant d'investissement élevé) plutôt tournés vers les grandes entreprises (GE)

Page 4 :

Les dispositifs plutôt réservés aux petites et moyennes entreprises (PME)

Attention certains des dispositifs présentés dans les visions d'ensemble sont éligibles à toutes les entreprises (PME ou GE). Les critères d'éligibilité sont précisés dans les pages détaillées de chaque dispositif.

Catégorie	Effectifs	Chiffre d'affaires annuel	Bilan annuel total
Grande entreprise	Toute entreprise n'entrant pas dans les critères ci-dessous		
Moyenne entreprise	< 250	≤ 50 Millions d'€	OU ≤ 43 Millions d'€
Petite entreprise	< 50	≤ 10 Millions d'€	OU ≤ 10 Millions d'€

Dans la vision d'ensemble, vous avez des liens vers **les pages détaillées** de chaque dispositif. Vous aurez alors tous les détails : conditions d'éligibilité, dates de dépôts, montant des aides, lien vers les sites et contacts des référents.

Vous pouvez revenir à tout moment sur les visions d'ensemble en cliquant en bas à droite.

VISION GRANDES ENTREPRISES D'ENSEMBLE

PROJET(S) D'INNOVATION

OFFRE DE SOLUTION



DEMIBaC

R&D et démonstrateurs de solutions innovantes de décarbonation industrielle

Investissement > 1,5 M€

Solution de décarbonation innovante
(briques technologiques, composants, équipements, procédés, intrants)

Efficacité énergétique
Décarbonation mix énergétique
Décarbonation process industriel
Captage, stockage et valorisation CO2



[+ de détails page 10](#)



SOLInBaC

Soutien de l'offre de solutions de décarbonation des industriels

Investissement > 1 M€

Soutien aux investissements productifs des fournisseurs de solutions de décarbonation

Aide à l'investissement



[+ de détails page 12](#)

PROJET(S) DE PRODUCTION ENERGIE BAS CARBONE:

PROJET(S) DE RÉDUCTION DES GES D'UN SITE INDUSTRIEL



CHAUDIERE BIOMASSE

Installation d'une chaudière biomasse pour process industrielle

Financement études
Aide à l'investissement



[+ de détails page 6](#)



INDUSTRIE ZERO FOSSILE

3 volets :

- BCIAT (clôturé)
- DECARB IND (clôturé)
- DECARB FLASH jusqu'au 3 novembre 2022

Investissement > 100k€ et < 3 M€

Aide à l'investissement



[+ de détails page 7](#)

SANS OUBLIER LES DISPOSITIFS HABITUELS :

Aide à la décision :

- Audit énergétique
- Etude de faisabilité

[+ de détails page 13](#)

Initiative ACT :

- Elaborer / évaluer sa stratégie bas carbone

Fonds Chaleur ADEME :

- Récupération de chaleur fatale
- Géothermie
- Solaire thermique
- Raccordement à un réseau de chaleur

Dispositifs des CEE :

- Récup chaleur et/ou optimisation compresseur
- Récup chaleur et/ou optimisation groupe froid
- Installation de variateur de vitesse
- LED, presse à injection électrique...

VISION PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES D'ENSEMBLE

INNOVATION / OFFRE DE SOLUTION



SOLInBaC

Soutien de l'offre de solutions de décarbonation des industriels

Investissement > 1 M€

Soutien aux investissements productifs des fournisseurs de solutions de décarbonation

Aide à l'investissement

[+ de détails page 10](#)



PROJET(S) DE RÉDUCTION DES GES D'UN SITE INDUSTRIEL



INDUSTRIE ZERO FOSSILE

DECARB FLASH jusqu'au 3 novembre 2022

Investissement > 100k€ et < 3 M€



[+ de détails page 7](#)



TREMLIN

pour la transition écologique

Ouvert jusqu'à épuisement & fin 2022

Géothermie, chaudière biomasse ...



[+ de détails page 8](#)

DIAGNOSTIC

[+ de détails page 11](#)

Diag Eco-Flux

bpi**france**



Accompagnement personnalisé sur 12 mois pour réduire les déchets et consos d'énergie, d'eau et matière

Coût : 2 000 à 3 000 €

Diag Décarbon'Action

bpi**france**



Accompagnement externe sur 12 jours pour mesurer les émissions de GES et définir un plan d'action Coût : 4 000 €

VTE Vert

bpi**france**



PRÊT SANS GARANTIE

[+ de détails page 12](#)

Prêt vert ADEME - BPIFrance



bpi**france**

Prêt Economies d'Énergies

bpi**france**

SANS OUBLIER LES DISPOSITIFS HABITUELS :

Aide à la décision :

- Audit énergétique
- Etude de faisabilité

[+ de détails page 13](#)

Initiative ACT :

- Elaborer / évaluer sa stratégie bas carbone

Fonds Chaleur ADEME :

- Récupération de chaleur fatale
- Géothermie
- Solaire thermique
- Raccordement à un réseau de chaleur

Dispositifs des CEE :

- Récup chaleur et/ou optimisation compresseur
- Récup chaleur et/ou optimisation groupe froid
- Installation de variateur de vitesse
- LED, presse à injection électrique...

Fonds décarbonation des industries Région :

- Mesurer et identifier les émissions de GES et structurer un plan d'action
- Renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique
- Substituer les énergies fossiles en diversifiant les sources d'énergies non carbonées
- Décarboner les procédés
- Renforcer la sobriété matière, encourager l'éco-conception et les démarches ECi

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

[+ de détails page 14](#)

MAJ 08/2022

Le détail des dispositifs dans les pages suivantes

RT2E
**RÉSEAU DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE
EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

en partenariat avec



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

Les conseillers du réseau, soutenus et co animés par l'ADEME et la région BFC, accompagnent les entreprises de la région, quelles que soient leur taille et leur activité, à intégrer les enjeux de transition écologique et les guident dans les différents dispositifs.

Diagnostic et
audit
énergétique

Amélioration
de l'efficacité
énergétique

Projet EnR&R

Financement
du projet

bpifrance



**CCI BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

aer
agence économique
régionale de
bourgogne-franche-comté

LIENS

<https://www.bpifrance.fr/nos-actualites/plan-de-relevance-pour-lindustrie>

<https://environnement.bfc.cci.fr/performance-energetique/diagnostic-energie-industrie/>

<https://transitionecologique.aer-bfc.com/valorisez-energies-fatales-renouvelables-bourgogne-franche-comte/>

FONDS CHALEUR :

Chaudière biomasse de 1,2 à 12 GWh / an

DISPOSITIF ADEME

Référent : lionel.sibue@ademe.fr

Dispositif pérenne
Dépôt tout au long de
l'année

MODALITÉS :

Aide à l'investissement pour l'installation d'une chaudière biomasse (entre 1,2 GWh et 12 GWh/an) pour process industriel, chauffage, froid et cogénération.

FINANCEMENT :

Aide forfaitaire par tranche marginale de MWh EnR produits sur 20 ans
De 0 à 600 MWh => 12 €/MWh
De 1 200 à 3 000 MWh => 6 €/MWh
De 3 001 à 6 000 MWh => 3 €/MWh
De 6 000 à 12 000 MWh => 1 €/MWh

LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-a-linstallation-production-chaaleur-biomasse-bois?cible=79>

Pour les chaudières biomasses < 1,2 GWh : voir dispositif TREMPLIN page 8

AAP Industrie Zéro

Fossile – Volet 3 :

DECARB FLASH

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
 Site industriel < 500 salariés
 Invest > 100 k€ et < 3M €

DISPOSITIF ADEME

Référent : fiona.panico@ademe.fr

Prochaine relève le 15/09/22
 Clôture le 03/11/2022

MODALITÉS :

- Liste d'actions prédéfinies, **une étude de dimensionnement externe est exigée**
- Réalisation de l'action dans les 24 mois
- Dépôt dossier directement sur le site de l'ADEME, procédure simplifiée
- Pièces demandées : devis et étude

FINANCEMENT :

- **Minimum 100 k€ d'investissement total, max 3 M€**
- Frais éligibles : achat matériels, travaux d'installation et raccordement réseau. Coûts internes non éligibles
- Cumulable avec les CEE, non soumis au régime d'aides "De Minimis"
- 100% subvention => 30% avance et 70% sur facture

Système de récupération et valorisation de chaleur fatale < 6 GWh / an	
Taux d'aide : 40% PME et 30% Grande entreprise	
Préchauffage de produits et/ou matériaux par échange thermique direct (hors compresseur, groupe froid et TAR)	
Captation et restitution de chaleur (échangeur, hotte, chaudière de récup ...)(hors compresseur, groupe froid et TAR)	
Production de chaleur avec réhausse de température par PAC	
Stockage (accumulateur de vapeur, ballon eau chaude, ...)(hors compresseur, groupe froid et TAR)	
Production électricité à partir de gaz ou chaleur fatale (ORC) (sous réserve d'une étude justifiant l'impossibilité de la valorisation thermique de l'énergie fatale)	
Production de froid : groupes froid à absorption ou à adsorption, PAC en montage thermofrigopompe	

Isolation des bâtiments industriels existants	
Taux d'aide :	
Forfait €/m ² dans la limite max de 40% PME et 30% GE	
Isolation de combles perdus ; isolation rampants toitures ou plafond de combles ; isolation des planchers	10 €/m ²
Isolation des murs par l'intérieur	10 €/m ²
Isolation des murs par l'extérieur	30 €/m ²
Isolation des toitures-terrasses	30 €/m ²

Etude et comptage (en complément d'un autre investissement)	
Taux d'aide : 60% PME et 50% Grande entreprise	
Audit énergétique (seulement pour PME)	
Etude thermique de faisabilité/optimisation sur les procédés/utilités	
Installation moyens mesure et comptage (hors mise en place SME)	

Amélioration du rendement énergétique d'appareils ou installations existantes	
Taux d'aide : 40% PME et 30% Grande entreprise	
Système de régulation du process améliorant les performances (capteur/débitmètre/sonde ; logiciel de gestion ; automatisation...)(hors variateurs de vitesse et mise en place SME)	
Isolation thermique d'équipements (fours, cuves, ...) et/ou des tuyauteries et réseaux de fluides (hors calorifugeages des points singuliers)	
Sur un circuit vapeur : installation de purgeurs vapeur ; audit des purgeurs ; installation de lignes de retours condensats	
Sur un évaporateur : mise en place d'une RMV ou CMV ; mise en place d'un thermocompresseur ; ajout d'effets supplémentaires	
Système de mise sous vide performant	
Système de pré-concentration (en amont sécheur thermique)	
Installation de lignes de retours sur circuits NEP	

Réduction consommation énergie fossile (en remplacement de l'équipement équivalent fonctionnant au fossile)	
Taux d'aide : 25% PME et 15% Grande entreprise	
Fours industriels électriques ; chaudières électriques	
Système de chauffage électrique (pour process industriel)	
Brûleurs performants pour chaudière gaz (autorécupérateurs, régénératifs, oxy-combustion) (hors brûleurs micro-modulants)	

Chaleur et froid renouvelable (pour process ou chauffage des bâtiments industriels existants)	
Taux d'aide :	
Forfait Fonds Chaleur dans la limite max de 55% PME et 45% GE	
Géothermie < 25 MWh/an ; Solaire thermique < 25 m ² ; PAC solaire ; Géocooling ; Réseau de Chaleur (création, extension, raccordement) ; chaudière biomasse < 1 200 MWh/an	

LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220503/industrie-zero-fossile-volet-3-decarb-flash>

Synthèse des dispositifs de décarbonisation de l'industrie | 7 | ●

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
TPE – PME seulement
Hors auto-entrepreneur
ou entreprise créée < 2 ans

TREMPLIN Pour la transition écologique

DISPOSITIF ADEME

Référent : laure.fontaine@ademe.fr

Ouvert jusqu'à fin 2022 ou
épuisement des fonds

MODALITÉS :

- Procédure simplifiée : liste d'actions pré-établie,
- financement sur présentation devis
- Dépôt dossier directement sur le site de l'ADEME
- versement de la subvention sur attestation de réalisation

FINANCEMENT :

- Montant financement entre 5 k€ et 200 k€ par entreprise. **Montant d'aide plafonné à 80 % des dépenses**
- Cumulable avec les CEE, soumis au régime d'aides "De Minimis". Non cumulable avec le Crédit d'Impôt

ACTIONS ÉLIGIBLES ET MONTANTS FORFAITAIRES MAXIMAUX :

Audit et mise en place stratégie énergétique (toute entreprise)

Stratégie ACT® : élaborer le plan d'action	25 k€
Stratégie ACT® : évaluation des actions	4 k€

Chaleur ou froid renouvelable (seulement bâtiment industriel ou agricole existant)

Installation géothermique	440 €/MWh
Géocooling	100 €/MWh
Pompe à chaleur (PAC) solarothermique	160 €/MWh
Raccordement réseau de chaleur/froid	340 €/mètre linéaire
Chaudière biomasse inférieur à 1200 MWh/an	180 €/MWh

Démonstrateurs industriels bas carbone

Projets innovants tournés vers la décarbonation industrielle, selon une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- Efficacité énergétique
- Décarbonation de la chaleur ou du mix énergétique
- Décarbonation d'un process industriel
- Captage, stockage, transport et valorisation du Carbone

Prochaine relève :
17/10/2022
Pré-dépôt 1 mois avant

Volet 1 : développement briques technologiques et actions de démonstration
Généralement porté par des académiciens ou des industriels de l'offre (TRL ≥ 6)

Volet 2 : installation sur un site industriel d'une solution innovante pilote
Généralement porté par un consortium d'un ou plusieurs industriels (TRL 7-9)

INTENSITÉ AIDE :

Collaboratif : consortium d'entreprises avec au moins une PME **et/ou** un organisme de recherche

Taille entreprise	R&D		Développement Expérimental	
	Collaboratif	Unique	Collaboratif	Unique
Grande	65 %	50 %	40 %	25 %
Moyenne	75 %	60 %	50 %	35 %
Petite	80 %	70 %	60 %	45 %

LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220203/aap-developpement-briques-technologiques-demonstrateurs-realizations?cible=79>

AAP SOLinBaC

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Entreprises offreuse de solutions
Coût total projet > 1 Million d'€

Soutien à l'industrialisation de solutions de décarbonation de l'industrie

Prochaines relèves :
16/05/2022
15/09/2022
Pré-dépôt 1 mois avant

Projets matures ou innovants :

- => De créations de nouvelles unités de production de solutions de décarbonation
- => D'investissements dans des unités de production existantes pour **augmenter leurs capacités de production**, les rendre plus productives/flexibles ou les diversifier.

Solutions industrielles :

- Briques technologiques / procédés
- Intrants et produits nécessaires au procédé de décarbonation
- Équipements / composants
- Systèmes (dont aspects numériques optimisation/pilotage)

Levier(s) d'action :

- Efficacité énergétique
- Décarbonation de la chaleur ou du mix énergétique
- Décarbonation d'un process industriel
- Captage, stockage, transport et valorisation du Carbone

FINANCEMENT :

100% sous forme de subvention

INTENSITÉ DE L'AIDE SELON TAILLE DE L'ENTREPRISE

15 % GRANDES

25 % MOYENNES

35 % PETITES

LIEN

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220204/soutien-loffre-solutions-decarbonation-industriels>

AAP ZIBAC

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Zones industrielles
Projet > 500 k€

Zones Industrielles Bas Carbone

Prochaines relèves :
16/05/2022
15/09/2022
Pré-dépôt 1 mois avant

Territoires visés : Zones Industrielles à fort enjeu carbone (Zones Industriale-Portuaires, plateformes chimiques, ...) et territoires regroupant des sites énérgo-intensifs ou fortement émetteurs

Accompagnement de la zone dans sa définition de leurs programmes de décarbonation :

- => Construire la **trajectoire de décarbonation** de la zone industrielle
- => **Structurer une gouvernance** autour d'un consortium et fédérer les acteurs du territoire
- => **Accompagner dans la durée** la cohérence des investissements nécessaires

FINANCEMENT :

100% sous forme de subvention
Salaires / études / Frais de structuration

INTENSITÉ DE L'AIDE SELON TAILLE DE L'ENTREPRISE

50 % GRANDES

60 % MOYENNES

70 % PETITES

LIEN

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220204/favoriser-developpement-zones-industrielles-bas-carbone?cible=79>

Diag Eco-Flux

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Entreprises entre 20 et 250 salariés

Ouvert toute l'année, dans la limite de l'enveloppe disponible

DISPOSITIF BPI France / ADEME

Réaliser des économies en réduisant les déchets, pertes en énergie, matière et eau.

Intervenant d'un expert externe sur une période de 12 mois :

- ÉTAPE 1 : analyse des pratiques (1er mois)
- ÉTAPE 2 : définition d'un plan d'action (2ème mois)
- ÉTAPE 3 : mise en œuvre des actions (pendant 12 mois)
- ÉTAPE 4 : évaluation des actions

COÛT TOTAL
(après subvention)

20 à 49 salariés : 2 000 €

50 à 250 salariés : 3 000 €

LIEN <https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/diag-eco-flux>

Diag Décarbon'action

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
PME/ETI ≤ 500 salariés n'ayant jamais fait de bilan GES

Ouvert toute l'année

DISPOSITIF BPI France / ADEME

Baisser les émissions de Gaz à Effets de Serre d'un site industriel

Intervenant d'un expert externe sur une période de 12 jours :

- ÉTAPE 1 : Mesure des émissions de GES Scope 1, 2 et 3
- ÉTAPE 2 : Identification mesure de réduction, ressources, calendrier, plan de financement en ateliers avec le Comité de Direction
- ÉTAPE 3 : Valorisation de la transition pour le passage à l'action.

COÛT TOTAL
(après subvention)

< 250 salariés : 4 000 €

250 à 500 salariés : 6 000 €

LIEN <https://diagdecarbonaction.bpifrance.fr/>

VTE Vert

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
PME/ETI

DISPOSITIF BPI France / ADEME

Accompagner les PME ETI dans le recrutement de jeunes talents

- Aide jusqu'à 12 000 € plafonnée à 50 % des dépenses liées à la mission
- Montant versé en une seule fois, à l'issue des 12 mois suivant la date d'embauche
- Une Aide VTE Vert par établissement (SIRET) dans la limite de 5 par entreprise (SIREN)

Ouvert toute l'année

LIEN <https://www.vte-france.fr/aide-vte-vert/>

Prêt Vert ADEME

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
TPE - PME (créée il y a plus de 3 ans)
Ayant bénéficié d'un diagnostic
« Diag Eco-Flux » ou d'une aide de
l'ADEME au cours des 3 dernières
années

DISPOSITIF BPI France / ADEME

MODALITÉS :

Projet de transition énergétique et écologique :

- maîtriser et diminuer ses impacts environnementaux
- améliorer sa performance énergétique
- investir dans la mobilité zéro carbone
- innover dans des produits et services respectueux de l'environnement.

FINANCEMENT :

- Aucune sûreté sur les actifs de la société, ni sur le patrimoine du dirigeant
- Montant : de 10 000 € à 1 000 000 €
- Ne peut pas dépasser 50 % du financement total du projet
- Durée : de 3 à 10 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum

LIEN <https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-thematiques/Pret-Vert-ADEME>

Prêt Economie d'Énergie

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
TPE – PME (créée il y a plus de 3 ans)

DISPOSITIF BPI France

MODALITÉS :

Financement des programmes d'investissements portant sur l'Efficacité Énergétique :

- Équipements éligibles aux CEE « industrie »
- Prestations, matériels et travaux liés (audit et diagnostic énergétique, installations des équipements, outillage...)

FINANCEMENT :

- Aucune sûreté sur les actifs de la société, ni sur le patrimoine du dirigeant
- Montant : de 10 000 € à 500 000 €
- Ne peut pas dépasser 50 % du financement total du projet
- Durée : de 3 à 7 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum

LIEN <https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-thematiques/Pret-Economies-d-Energie-PEE>

Aides à la décision

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Ouvert à toutes entreprises

DISPOSITIF ADEME

MODALITÉS :

L'aide à la décision de l'ADEME soutient la réalisation de projets environnementaux en aidant à la prise de décision grâce à des études préalables.

Ces études sont réalisées par une **structure externe RGE** ou équivalent non liée au bénéficiaire (**indépendante**) et **sans intérêt sur le résultat** (vente de matériel, installation,...).

Les audits réglementaires (obligatoires) ne sont pas éligibles.

2 types possibles :

- ✓ **Diagnostic (énergétique, PV, récupération de chaleur...)** : état des lieux techniques/organisationnels avec étude critique et comparaison des solutions envisagées
- ✓ **Accompagnement Projet** : conseil permettant d'accompagner le MAO dans la réalisation et pour les études de faisabilité

Intensité maximum de l'aide à la décision	PE	ME	GE	Plafond de l'assiette
Etudes de diagnostic	70 %	60 %	50 %	50 000 €
Etudes d'accompagnement de projet	70 %	60 %	50 %	100 000 €

LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-diagnostic-energetique-entreprise-industrie>

ACT initiative

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Toutes entreprises ayant réalisé un BEGES (- de 2 ans)

DISPOSITIF UE / ADEME

Développer la stratégie bas carbone d'un groupe d'ici à 2050

ACT PAS-À-PAS : méthodes/outils pour définir la stratégie

ACT ÉVALUATION : évaluer la stratégie par rapport au secteur

Ouvert toute l'année

COÛT VARIABLE
selon la taille de l'entreprise

LIEN

<https://actinitiative.org/fr/>

FONDS décarbonation des industries en BFC

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Ouvert aux PME et ETI

DISPOSITIF REGION

Amplification de la décarbonation des industries

Référents : les chargés de mission PME de la Région

MODALITÉS :

En premier lieu, il est nécessaire d'échanger avec les structures proposant un accompagnement collectif ou individuel pour les actions portées par :

- Les filières
- Les partenaires du Réseau de la Transition Ecologique et Economique (RT2E)

Puis dans un second temps prendre contact avec le référent PME de son département.



LIEN

<https://bourgogne-franche-comte.ademe.fr/entreprises-et-monde-agricole/se-faire-accompagner-par-lademe-et-ses-partenaires>

Aide au
conseil

Levier n°1 : comprendre et identifier les émissions de GES et structurer un plan d'action

Aide à
l'investis-
sement

Levier n°2 : renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique de l'activité

Levier n°3 : substituer les énergies fossiles en diversifiant les sources d'énergies non carbonées

Levier n°4 : décarboner les procédés

Levier n°5 : renforcer la sobriété matière, encourager l'éco-conception et les démarches d'économie circulaire

[+ de détails page 15](#)

LIEN

<https://subventions.bourgognefranche-comte.fr/>

des industries en BFC

Référent :

AIDE AU CONSEIL

Levier n°1 : comprendre et identifier les émissions de GES et structurer un plan d'action

Objectifs : Définition et mise en œuvre du plan d'action des porteurs de projets. Appuyer les entreprises dans leur démarche de décarbonation

MODALITÉS :

- Missions réalisées par des **consultants indépendants** (fournisseurs d'énergie et de solutions exclus)
- Éligible si les dispositifs existants de l'Etat et de l'ADEME ou des opérations collectives (ex : Bilan Carbone) mises en place par la Région avec les filières ne sont pas mobilisables.
- Non soumis à un audit obligatoire



SUBVENTIONS :

Dispositif : conseil ciblé

Subvention à hauteur de 70 % du montant de la prestation HT

Plafond à 3 500 € et 1000 € HT / jour

Limite de 10 000 € d'aide sur 3 ans

Prestation de conseil ≤ à 7 jours

Dispositif : conseil stratégique

Subvention à hauteur de 50 % du montant de la prestation HT

Plafond à 1 000 € / jour

Limite de 30 000 € d'aide sur 3 ans

Prestation de conseil > à 7 jours

LIEN

<https://subventions.bourgognefranchecomte.fr/>

AIDE A L'INVESTISSEMENT

Objectifs : Faciliter l'investissement pour la décarbonation des industries et diminuer l'impact carbone de l'activité des entreprises industrielles

Levier n°2 : renforcer en premier lieu la sobriété et l'efficacité énergétique

Pour valider le plan d'action prévu : → réalisation d'une visite énergie, un audit ou une étude par un bureau d'étude sur la base du cahier des charges de l'ADEME ou par un partenaire qualifié de l'ADEME (ex : un expert du RT2E) 

Levier n°3 : substituer les énergies fossiles en diversifiant les sources d'énergies non carbonées

Echange préalable avec la mission ENR&r de l'AER BFC

obligatoire

Pour la chaleur fatale : l'intervention de la Région se fera en cohérence et en complémentarité du fonds chaleur

Pour les EnR : Les projets biomasses ou EnR → dispositifs existants ADEME/ DTE* et les projets en lien avec l'hydrogène vert → dispositifs existants ADEME / Région

Levier n°4 : Décarboner les procédés

Aides pour un changement de process en substitution des énergies fossiles (l'électrification par exemple)



L'augmentation de la puissance électrique nécessite souvent des travaux de raccordements conséquents, il faut anticiper ce point avec RTE avant d'engager les travaux

Levier n°5 : Renforcer la sobriété matière et encourager l'écoconception et les démarches d'économie circulaire

Projets déposés dans l'AAP Eci

Pour l'écoconception : échange préalable **obligatoire** avec l'AER

SUBVENTIONS :

Au minimum 10 000€ et plafonnée à 500 000€**

Régime d'aide utilisé en fonction de la nature du projet et de la taille de l'entreprise

Montants d'aide attribués selon la typologie et le besoin du projet

* Direction Transition Énergétique régionale

** Dans la limite du budget alloué et au respect des règles de cumul des aides publiques

CONTACTS ADEME :

Lionel SIBUE

Chargé de mission Biomasse et Réseaux de chaleur BFC
Pour les projets Chaleur renouvelable biomasse

lionel.sibue@ademe.fr

03 81 25 50 06

Cécile COLSON

Coordinatrice Plan de relance en BFC
Animation acteurs économiques & économie de la fonctionnalité

cecile.colson@ademe.fr

03 80 76 89 71

Fiona PANICO

Chargée de mission Chaleur fatale et Décarbonation de l'Industrie BFC
Pour les projets Chaleur fatale et Décarb Flash

fiona.panico@ademe.fr

03 81 25 50 11

CONTACT DREETS :

FRANCE 2030

dreets-bfc.france2030@dreets.gouv.fr

CONTACTS BPI FRANCE :

Nicolas ALLARD

Accompagnement Réseau Est pour les diagnostics

nicolas.allard@bpifrance.fr

06 08 60 73 76

Fanny LHUILIER

Accompagnement pour le VTE Vert et les prêts

fanny.lhuillier@bpifrance.fr

06 79 96 61 23